

UN ÉTIQUETAGE BIEN-ÊTRE ANIMAL UNIQUE EN FRANCE



Une démarche portée par l'Association
Étiquette Bien-Être Animal

**ÉTIQUETTE
BIEN-ÊTRE
ANIMAL**



> COMMENT LIRE L'ÉTIQUETTE BIEN-ÊTRE ANIMAL ?



5 niveaux :
Du plus élevé **A**
au plus bas **E**.



Résultat de l'évaluation du bien-être animal du produit, obtenu après notation de tous les critères.

Conditions d'élevage :
ici, les poulets ont accès à un parcours arboré.



Les référentiels techniques sont élaborés avec de nombreux professionnels du milieu agricole ainsi que des experts scientifiques et techniques, en collaboration avec le laboratoire d'innovation territorial «Ouest Territoires d'Élevage», porté par l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement.

Des auditeurs externes qualifiés contrôlent chaque année les 235 critères dans chaque couvoir, élevage et abattoir concernés par les niveaux **A, B et C**.



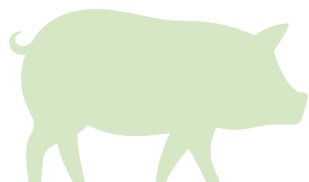
En plus du niveau de bien-être animal, l'Étiquette présente un pictogramme indiquant le mode d'élevage associé (ex. accès à l'extérieur ou élevage en bâtiment) pour apporter une information plus précise aux consommateurs.

> COMMENT LE NIVEAU DE BIEN-ÊTRE ANIMAL EST-IL ÉVALUÉ ?

L'étiquetage repose sur un référentiel technique comportant de nombreuses mesures sur l'animal en lui-même, son environnement et sur les différentes procédures le concernant et ce depuis la naissance jusqu'à l'abattage.

Dans certains cas, des plans de progrès sont rendus possibles pour atteindre progressivement le niveau d'exigence requis.

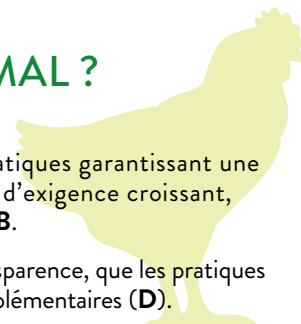
L'objectif est de faciliter l'intégration des filières agricoles dans la démarche, notamment des éleveurs, en reconnaissant que la mise en place de ces plans de progrès, nécessite du temps et de l'investissement.



> À QUOI CORRESPONDENT LES NIVEAUX DE BIEN-ÊTRE ANIMAL ?

EXEMPLE AVEC LA FILIÈRE POULET DE CHAIR

- ● ● Les trois premiers niveaux **A, B et C** valorisent des pratiques garantissant une amélioration significative du bien-être animal, ils ont un niveau d'exigence croissant, avec par exemple l'obligation d'un accès extérieur aux niveaux **A et B**.
- ● Les niveaux **D et E** informent le consommateur, en toute transparence, que les pratiques correspondent à un niveau minimal (**E**), ou à quelques exigences complémentaires (**D**).



Extrait des 235 critères évaluant le niveau de Bien-Être Animal des poulets :

	NIVEAU A	NIVEAU B	NIVEAU C	NIVEAU D	NIVEAU E
Accès à l'extérieur	✓	✓			
Lumière naturelle en bâtiment d'élevage	✓	✓	✓ d'ici fin 2022	✓ d'ici fin 2024	
Mise en place de dispositifs permettant aux poulets d'exprimer leurs comportements naturels	Perchoirs et objets à piquer	Perchoirs ou objets à piquer	Perchoirs et objets à piquer	Perchoirs et objets à piquer d'ici mi-2021	
Espace supplémentaire en bâtiment par rapport au minimum réglementaire	+68%	+53%	+40%	+10%	*
Durée de vie minimale des poulets	81 jours	56 jours			
Rythme de croissance des poulets	Lent	Intermédiaire ou lent	Intermédiaire		
Durée maximale de transport des poulets	4 heures	6 heures	8 heures		
Document engageant le transporteur sur le respect de la protection animale	✓	✓	✓	✓	
Obligation d'insensibilisation (étourdissement) préalable à la saignée	✓	✓	✓	✓	
Vidéo de contrôle sur certaines zones dans les abattoirs où les animaux vivants sont manipulés	✓	✓			

*Exigence réglementaire dans l'Union Européenne : ≥ 238cm²/kg de poulet

> QUI SONT LES ACTEURS DE L'ÉTIQUETTE ?

La démarche d'étiquetage (critères, modalités de contrôles, utilisation des visuels) est gérée par l'Association Etiquette Bien-Être Animal.

Elle est aujourd'hui constituée :

• d'organisations de protection animale :



• d'acteurs de la grande distribution :



• d'organismes de production de poulet :



• d'acteurs de la transformation :



• d'organisme de production porcine :



L'Étiquette Bien-Être Animal a pour ambition de couvrir l'ensemble des produits animaux : viande, lait, oeufs. Les produits issus du porc devraient être étiquetés d'ici 2022, suivis d'autres filières (poules pondeuses, lapins, ...)

DEMAIN,
D'AUTRES
ANIMAUX ?

DEMAIN, UN
ÉTIQUETAGE
EUROPÉEN ?

La Commission européenne étudie plusieurs hypothèses quant à un étiquetage harmonisé aux 27 États Membres de l'UE. L'Étiquette Bien-Être Animal française répond à toutes les recommandations de la Commission en la matière : indiquant à la fois le niveau de bien-être animal et le mode d'élevage, de la naissance à l'abattage. La démarche est portée aussi bien par des ONG de protection animale, des producteurs et des distributeurs et s'appose sur l'ensemble des produits d'un rayon (étiquette informative et non label).

> Plus d'informations sur www.etiquettebienetreanimal.fr